



Mairie de Bert

6 Rue de la Mairie
03130 - Bert

Tél : 00 33 4 70 99 60 90

Courriel : mairie-bert@orange.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **SÉANCE DU MARDI 21 MARS 2023**

Date de convocation : 16 mars 2023

Mardi 21 mars 2023 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. MESTRIES Jean Louis, M. MATHIEU Patrick, Mme MATHIEU Dominique, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine, M. Didier RIVES.

Pouvoirs :

Étai(ent)t excusé(e)s :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

N° Ordre	Objet	Décision du Conseil
10.2023	Travaux au logement 14 route de Lapalisse	9 voix POUR
11.2023	Adhésion à la Fondation du Patrimoine	9 voix POUR
12.2023	Aide financière pour voyage scolaire	9 voix POUR
13/2023	Demande subvention pour Sécurité Routière	9 voix POUR

Le procès-verbal sera arrêté au commencement de la séance suivante, signé par Monsieur le Maire et le ou les secrétaires de séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public aux horaires d'accès de la mairie.

Affiché le 23 mars 2023

PROCÈS-VERBAL
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 MARS 2023

Date de convocation : 16 mars 2023

Mardi 21 mars 2023 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. MATHIEU Patrick, Mme Dominique MATHIEU, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine, M. Didier RIVES.

Pouvoirs :

Étai(ent)t excusé(e)s :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

- Décisions du maire
- Déclassement de chemins ruraux
- Décision pour le site internet de la commune
- Décision pour travaux d'électricité au logement 14 route de Lapalisse
- Vente logements Rue du Moulin
- Lignes Directrices de Gestion et taux de promotion
- Adhésion à la Fondation du Patrimoine
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 21 février 2023

Les membres du conseil municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte-rendu relatif à la réunion du conseil municipal du 21 février 2023.

DECISION DU MAIRE

Néant

DECLASSEMENT DE CHEMINS RURAUX

Monsieur le maire informe l'assemblée que des demandes d'achat de chemins ruraux ont été demandées. Des explications sont données en séance, et il convient d'attendre les demandes écrites des demandeurs afin d'étudier les possibilités d'aliénation de ces chemins. Décision à prendre lors d'une prochaine réunion.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Monsieur le maire présente la proposition de M. PLATON dont le montant est 2 000 à 2 500 € selon les prestations retenues.

Il est indiqué que Mme FACON pourrait elle aussi répondre à ces prestations.

Il est donc décidé de contacter ces deux personnes de la commune pour envisager un partenariat et attendre leur proposition d'entente. La décision est remise à la prochaine séance.

**TRAVAUX D'ELECTRICITE AU LOGEMENT 14 ROUTE DE LAPALISSE
ET DEMANDE DE SUBVENTION SOLIDARITE DEPARTEMENTALE**

Le maire informe les membres du conseil que nous rencontrons des problèmes d'électricité au logement actuellement occupé par M. LEVILLAIN. En effet, ce monsieur ainsi que les aides à domicile reçoivent des décharges électriques lors de l'utilisation de l'eau, aussi bien dans la cuisine que dans les sanitaires. L'entreprise DURAND de Lapalisse est donc intervenue rapidement pour palier provisoirement à ces problèmes dangereux, et nous a remis un devis pour la réfection totale de l'installation électrique du logement ainsi que la ventilation mécanique contrôlée.

Ce devis s'élève à 8 259.23 € TTC.

Entendu les explications, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise DURAND, pour un montant de 8 259.23 €, et autorise M. le maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Solidarité Départementale auprès du Conseil Départemental de l'Allier, d'un montant de 50 % du total hors taxes, pour la seconde programmation arrêtée au 15 juin 2023.

Une demande exceptionnelle sera alors demandée afin de pouvoir démarrer les travaux avant l'obtention de l'aide financière.

VENTE LOGEMENTS RUE DU MOULIN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir signé les mandats de vente auprès des deux agences immobilières, et que l'actuel locataire du logement au 5 rue du moulin, a déposé son courrier de préavis de départ pour le 16 avril 2023.

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Monsieur le maire informe les membres présents, qu'il conviendrait de faire réaliser les diagnostics afin qu'ils soient examinés, en pré-étude, pour les projets de rénovation totale et énergétique des bâtiments communaux.

D'autre part, M. le maire informe également l'assemblée, de n'avoir reçu aucune réponse écrite de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au sujet des subventions qui pourraient être attribuées à notre commune, et ce, malgré les fiches Projets transmises, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse, à la Région AURA.

Après délibéré, le conseil municipal décide, avec 9 voix POUR, de faire réaliser les diagnostics nécessaires pour les études financières et techniques de réfection des bâtiments Ancienne Ecole de filles et Ancienne Ecole et Cantine.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le maire explique aux membres qu'il conviendrait d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour nous aider à renforcer l'attractivité de notre territoire communal que ce soit pour la restauration du patrimoine public (église, lavoir, fontaines, ...) du patrimoine privé (maisons, fermes, moulins) comme du patrimoine naturel.

Après délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la Fondation du Patrimoine en servant une cotisation de 100 € (communes de moins de 500 habitants).

DEMANDE D AIDE FINANCIERE POUR VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le maire donne lecture du courriel de l'école du Donjon en date du 17 mars 2023 pour solliciter une participation financière afin que les enfants puissent bénéficier d'un voyage scolaire au château de Murol le 27 juin 2023. Cette sortie pédagogique sur le thème du Moyen Age concernera tous les élèves de la PS au CM2. Le coût du bus est de 1 800 € auquel s'ajoute 430 € de droits d'entrée au château et 350 € d'animations.

Après discussion et délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de répondre favorablement à cette demande et d'octroyer la somme de 170 € pour les enfants scolarisés de Bert.

QUESTIONS DIVERSES

- SIVOM Vallée de la Besbre : Assemblée générale le 31 mars 2023
- SCOLARITE : informations concernant la mise en place du transport scolaire à compter la rentrée 2023 - l'étude est en cours et devrait aboutir sous quelques jours.
- TECHE ET BESBRE : il a été évoqué de regrouper les travaux de curage de fossés, des travaux de voirie, de location de nacelle, avec les communes membres de ce syndicat (BERT, VARENNES S/TECHE, TREZELLES, SERVILLY et CINDRE). Un inventaire communal est demandé afin de pouvoir consulter les entreprises. Pour notre commune, seuls les travaux de curage de fossés sont retenus.
- TRACTEUR : information sur les dernières pannes rencontrées sur le tracteur.
- procéder au nettoyage des abords de la salle polyvalente, terrain de pétanque pour le 13 mai 2023
- contrat de location du copieur arrivé à échéance - attendons une proposition de TOSHIBA pour prendre une décision

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.

La prochaine réunion de conseil est fixée au 14 avril 2023 - vote des budgets

Le secrétaire de séance,

Emilie BERNARDIN

Le Maire,

Michel VIVIER